



Le regard «méchant», la Vipère aspic inquiète... C'est pourtant un Reptile très paisible.
Rochers de la Breuillotte, Trinquelin, Saint-Léger-Vauban, Yonne, 23 juillet 2008.



Vipère aspic

Vipera aspis (Linnaeus, 1758)

La Vipère aspic est un serpent vif et trapu, à la pupille fendue verticalement et au museau retroussé. Elle ne dépasse qu'exceptionnellement 90 centimètres. Les multiples petites écailles sur le dessus de la tête la distinguent également des couleuvres. Aujourd'hui encore elle inspire la crainte, entretenue par de nombreuses rumeurs ou légendes (généralement totalement infondées), rejoignant ainsi les chauves-souris, ou encore les araignées, en tête du classement des animaux les plus mal-aimés ! Pourtant, même si sa morsure peut présenter un réel danger pour l'homme, les complications restent rares et les cas annuels de mortalité sont anecdotiques en France (en moyenne un par an ; LEMOINE, 2010). Aussi, depuis des siècles, l'homme a toujours été le principal prédateur, ou destructeur, de vipères. La chasse à la vipère, devenue une activité extrêmement importante au cours du XIX^e siècle, a entraîné la destruction de dizaines de milliers de serpents par département. KAUFMANN (1893) indique

un chiffre de 500 000 en Franche-Comté entre 1864 et 1890, et COLLIN DE PLANCY (1877) précise que 12 344 vipères ont été tuées en Côte-d'Or, entre 1857 et 1859 ! Certains chasseurs en tuaient plus de 1 000 par an et les primes étaient plus importantes pour les femelles pleines. Cette hécatombe a pris fin en 1979, avec l'apparition de mesures de protection partielle. Malgré cela, les vipères, comme la plupart des autres serpents qui y sont fréquemment assimilés, sont toujours victimes de destructions. Associées à une dégradation de nombre de ses habitats, la Vipère aspic pourrait être l'une des espèces qui a le plus régressé en Bourgogne au cours du siècle dernier. Pour autant, c'est un animal paisible et peu agressif. Même si cette vipère s'expose beaucoup, elle reste généralement discrète et invisible, notamment du fait que, le plus souvent, elle ne fuit pas quand on l'approche : on peut ainsi la côtoyer sans même s'en apercevoir ! Enfin, une autre particularité, et non des moindres, peut être soulignée : c'est une espèce vivipare !

Description générale du lot de données

Dans son ouvrage sur les Vertébrés du département de l'Yonne, P. BERT (1864) indiquait que c'était une espèce assez commune (AC). P. PARIS (1907) la qualifiait d'extrêmement abondante dans toute la région montagneuse de Côte-d'Or, et DROUËT rapportait des chiffres fararimeux concernant le nombre d'individus détruits dans ce département en 1866, activité qui s'est poursuivie au cours du XX^e siècle. Il serait par ailleurs intéressant d'avoir accès à ces informations afin de compléter la connaissance historique de la répartition et de l'abondance de l'espèce. V. COLLIN DE PLANCY (1877) dit qu'elle y abonde. Dans ce même document, une note de la rédaction précise que la Vipère péliade est très commune dans les lieux secs, dans les coteaux de Pont, près de Semur-en-Auxois, et dans les escarpements du mont Afrique à Corcelles-les-Monts. Il s'agit là assurément d'une erreur et les auteurs voulaient certainement désigner la Vipère aspic. En Saône-et-Loire, la première citation est d'A. PORTIER, le 05-04-1909, à Givry. C. SERAMOÛR la note entre l'Yonne et la Nièvre (localisation imprécise, carte IGN 2722), en 1971. Les premières données précises pour l'Yonne et la Nièvre sont apportées par G. SAVÉAN, qui l'observe à Ormoy, près du camping, en 1978, et par D. GROSS qui la signale à Asnan le 01-06-1980.

Les abondances indiquées dans les écrits relatifs aux captures de vipères au XIX^e et XX^e siècle sont d'autant plus impressionnants que l'espèce n'est désormais découverte que ponctuellement, et que les données récentes sont finalement peu nombreuses. On compte 436 données au total (4,9 % des données de Reptiles), dont seulement 195 après 1999 (3,6 % des données après 1999). Elle occupe la 7^e position en terme de nombre de témoignages. Ces informations sont réparties sur 282 stations géolocalisées (5,7 % du total), dont 156 après 1999 ; sur 244 communes (17 % des communes avec au moins une mention de Reptile) dont 139 après 1999 (11,1 %) ; sur 149 mailles (43,3 %) dont seulement 89 après 1999 (26,6 %). Le volume de données a très peu augmenté entre 1999 et 2012 (x 1,8, 11^e position à quasi-égalité avec la Coronelle lisse qui occupe la 12^e position), de même

que la couverture par maille (x 1,6, 12^e position). Aussi, les signalements sont sporadiques : la densité des stations où l'espèce a été observée sur les mailles occupées est faible (1,89). Elle se classe en 9^e position, devant la Coronelle lisse et derrière la Couleuvre vipérine.

Les données très contemporaines sont peu nombreuses et l'espèce semble très rare ou absente de nombreux secteurs. C'est, en l'état actuel des connaissances, une espèce considérée comme assez rare (AR) en Bourgogne.

Deux cent vingt et une données présentent des informations sur les stades ou types d'indices détectés. Parmi celles-ci, des adultes sont signalés dans 83,7 % des cas (185 données), des juvéniles dans 17,2 % des cas, et des exuvies sont indiquées dans seulement trois données. Les animaux observés sur les routes correspondent à 33 témoignages au moins, soit au minimum 7,6 % de l'ensemble des données, ce qui reste assez faible comparé aux autres espèces de serpents. Parmi eux, 30 concernent des vipères mortes écrasées par les automobiles ou d'autres véhicules. Toutefois, au total, 19,1 % des données renseignées (n renseigné = 256) font mention de cadavres, preuve que l'espèce est toujours couramment détruite.

Habitats

La Vipère aspic est une espèce thermophile qui recherche des zones bien exposées, rocailleuses et des associations de sol dénudé, de végétation rase, basse et buissonnante. Ces milieux peuvent être artificiels ou naturels. Les terrains accidentés sont appréciés, de même que les sols sableux. Les habitats les plus cités par les observateurs sont les pelouses calcicoles, les zones de fourrés et les landes (genêts et buis composent souvent les structures arbustives basses de ces biotopes), les milieux rocheux de types éboulis et pierriers, falaises, affleurements et dalles, calcaires le plus souvent, mais aussi d'autres natures, ainsi que les villages (parfois les abords de villes), jardins, bords de haies, de chemins, de routes et talus (souvent pierreux), voire d'autres milieux broussailleux. Elle est couramment trouvée le long des voies ferrées. Sont fréquemment notés également



Nicolas VARANGUIN

Les abords de voies ferrées sont souvent très prisés de la Vipère aspic ainsi que des autres reptiles thermophiles et appréciant la roccaille, particulièrement lorsque leur entretien reste raisonnable. Voutenay-sur-Cure, Yonne, 13 mars 2014.



Un milieu caractéristique pour la Vipère aspic, mêlant rochers, pierriers et buissons. Il s'agit ici d'une ancienne carrière recolonisée par une pelouse calcicole et des buis. Au centre de la photographie, on distingue une plaque ondulée utilisée pour les inventaires.

La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 1^{er} août 2012.

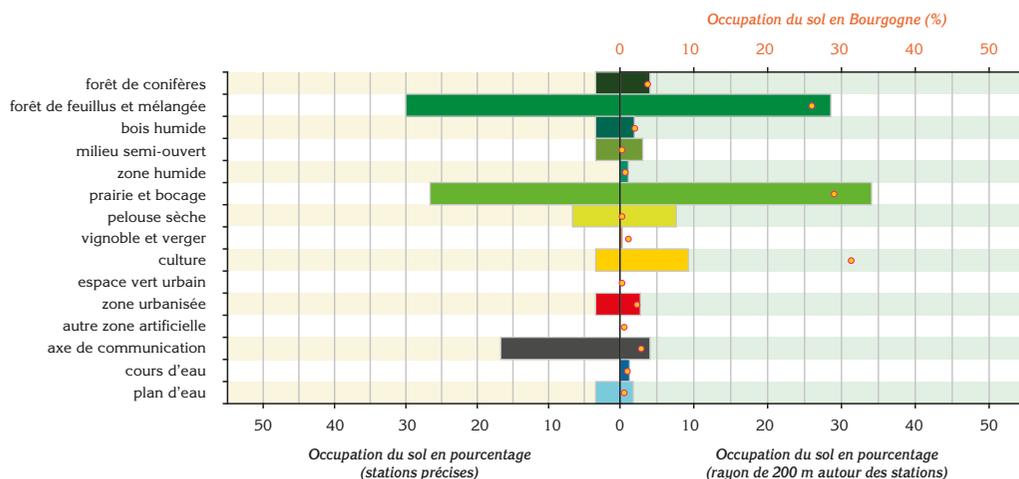


Pelouse calcicole et fruticose épineuse ; les milieux broussailleux sont recherchés par la Vipère aspic.

La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 14 juin 2012.

des vergers, des abords de vignobles, des carrières (le plus souvent anciennes, parfois des ballastières). Les forêts caducifoliées sont très appréciées. Il s'agit alors très régulièrement de chênaies rases sur sol maigre par exemple, de chênaies-charmaies, parfois de pinèdes claires, de lisières, de coupes ou de bords de layons forestiers qui sont occupés. Ils permettent à l'espèce de trouver des zones mi-ombragées pour adapter au mieux son comportement d'héliothermie dans certaines conditions. Régulièrement, sa présence est notée en bordure d'étangs ou d'autres milieux humides plus atypiques mais également signalés ailleurs en France (prairies humides, marais...), même si elle évite le milieu aquatique en tant que tel (GENIEZ & CHEYLAN, 2012). Sont indiqués enfin, mais plus rarement, des bords de cultures.

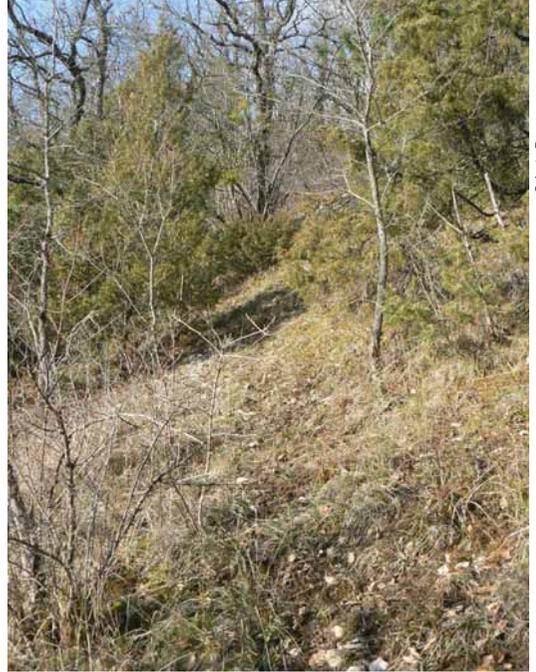
L'histogramme d'occupation du sol nous apporte plusieurs enseignements, qu'il convient toutefois de relativiser étant donné le faible nombre de stations précisément géolocalisées analysables (30). On remarque une concordance avec les témoignages des observateurs puisque la Vipère aspic est l'espèce pour laquelle les pelouses sèches, mais aussi les milieux semi-ouverts (correspondant notamment aux friches ou autres zones broussailleuses) présentent les valeurs les plus élevées, nettement au-dessus de celles de l'échantillon ou de leur part régionale. Les premières composent 7,6 % de l'occupation du sol dans un rayon de 200 mètres autour des stations (1,6 % pour l'échantillon, et 0,22 % de la surface régionale), et englobent 6,7 % des stations analysées. Les forêts de feuillus et mélangées couvrent près de 24 % des territoires proches des points d'observation, sachant que 30 % de ces derniers y sont localisés, ce qui tend à prouver l'importance de ces boisements dans les habitats de l'espèce, même si ce sont le plus souvent les zones de lisières qui sont occupées. Ces chiffres peuvent aussi indiquer une fermeture et une réduction des surfaces de pelouses fréquentées qui sont de plus en plus fragmentées par des secteurs fermés. Le bocage est un élément important des milieux de vie de l'espèce. Les zones et boisements humides ainsi



Occupation du sol des stations de Vipère aspic (n = 30).

que les territoires au réseau hydrographique ou aux plans d'eau prédominants (grandes plaines alluviales ou certaines dépressions argileuses par exemple) sont globalement évités, même si on la croise parfois à proximité de ce type de milieu. Les zones urbanisées sont sans doute sous-représentées par rapport à la réalité, beaucoup de stations y étant géolocalisées approximativement (« bourg ») et ne rentrant donc pas dans l'analyse.

Comme indiqué précédemment, la présence de substrats durs ou d'autres éléments minéraux procurant abris et postes d'insolation sont primordiaux pour l'espèce. Hors zones rocheuses naturelles, les murs et murets sont donc logiquement très appréciés, ainsi que divers tas de matériaux, principalement de pierres, mais aussi de gravats ou de bois. Elle est découverte souvent sous des pierres plates, profitant de la chaleur emmagasinée par le matériau (les plaques de fibrociment utilisées pour les inventaires des Reptiles sont très efficaces, de même que les plaques bitumées servant aux toitures), parfois sur des tas de compost. On la rencontre aussi à proximité immédiate d'habitations, près de terrasses, sous lesquelles elle peut se réfugier lorsqu'elle y trouve des espaces adéquats. Elle explore quelquefois les maisons, ce qui lui pose le plus souvent de sérieux problèmes !



Sylvain BELLEFANT

Pelouse envahie par les ligneux. Arbres et arbustes procurent à la fois des abris (anfractuosités parmi le système racinaire par exemple), mais offrent aussi des plages ombragées ou mi ombragées appréciées par la Vipère aspic dans certaines conditions d'exposition, lorsque la température dépasse un certain seuil notamment.
Les Lassières, Saint-Père-sous-Vézelay, Yonne, 15 mars 2009.



Nicolas VARANGUIN

Les affleurements siliceux et bien exposés du Morvan permettent l'établissement de petites populations, dans une région naturelle au climat plutôt rude. Chatrefieu, Villapourçon, Nièvre, 8 septembre 2009.



L'éperon granitique des rochers de la Breuillotte, à Saint-Léger-Vauban, accueille une petite population de Vipère aspic.
Trinquelin, Yonne, 1^{er} avril 2011.



À l'extrême sud de la côte dijonnaise, pelouses calcicoles, de plus en plus fragmentées, envahies par les buis. La Vipère aspic apprécie les zones buissonnantes, comme ici, mais passé un certain stade de fermeture, ces milieux vont perdre de leur attrait.
Dezize-les-Maranges, Saône-et-Loire, 22 mars 2010.



La Vipère aspic ne se cantonne pas aux secteurs rocailleux. Cette pelouse dunaire, au sol sablonneux, et cette lande à Genêt purgatif sont habitées par l'espèce.
Tinte, Sougy-sur-Loire, Nièvre, 3 septembre 2010.



Corniche calcaire et pelouse buissonnante à Mercurey. Les terrains accidentés sont souvent privilégiés par l'espèce.
la Boussière Communale, Saône-et-Loire, 12 mai 2006.



Meurger et broussailles dans le sud de la Montagne d'arrière-côte. La Vipère aspic trouve dans ces tas de pierres, créés par l'homme, des conditions propices aussi bien pour passer l'hiver, que durant la bonne saison.
Cormot-le-Grand, Côte-d'Or, 25 janvier 2014.



Daniel GUZON

On croise fréquemment la Vipère aspic aux abords des vignes, plantées sur les coteaux raides et bien exposés, dans les meurgers, les talus et en lisière de broussailles.

Cormot-le-Grand, Côte-d'Or, 25 janvier 2014.



Nicolas VARANGUIN

Les carrières peuvent détruire des milieux favorables, mais aussi en créer de nouveaux. À Sennecey-le-Grand, la Vipère aspic a élu domicile dans certaines zones abandonnées de cette exploitation.

La Montagne, Saône-et-Loire, 29 mars 2012.



Nicolas VARANGUIN

La Vipère aspic aime se glisser sous les plaques, pierres plates ou autres matériaux. Cette plaque ondulée de fibrociment, placée là pour inventorier les populations de reptiles du secteur, a cette fois-ci été utilisée d'une autre manière !

La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 24 mai 2012.



Nicolas VARANGUIN

Adulte sous une plaque ondulée bitumée.

La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 1^{er} août 2012.



Daniel SIRUGUE

Coteau calcaire et carrières dans la vallée de l'Armançon, à Cry, offrant des milieux appréciés par la Vipère aspic. *Yonne, 19 juillet 2004.*



Vipère aspic adulte en héliothermie dans une pelouse buissonnante à buis. Très discret, l'animal passe le plus souvent inaperçu, d'autant qu'il ne fuit qu'en dernier recourt, contrairement à d'autres serpents beaucoup plus craintifs.
La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 24 mai 2012.



À Pont-sur-Yonne, dans le nord de la Bourgogne, la Vipère aspic est observée régulièrement sur les collines embroussaillées (à droite de la photographie), mais également dans des zones de friches industrielles et le long de la voie ferrée, dans la vallée. *Yonne, 11 juillet 2005.*



Au premier plan, le Rocher de la Breuillotte, à Saint-Léger-Vauban, accueille la Vipère aspic, mais aussi la Coronelle lisse. Le Lézard des souches fréquente aussi les bords de haies du bocage. *Yonne, 10 mai 2002.*



Le corps de la Vipère aspic est épais, et la queue courte, donnant un aspect trapu à l'animal. *Rochers de la Breuillotte, Trinquelin, Saint-Léger-Vauban, Yonne, 23 juillet 2008.*



Vipère aspic



Vipère péliade



Jean Chevallier
2006





Vieux mur avec de nombreux disjointements, dans le village de Chissey-en-Morvan : trois individus y prenaient le soleil ce jour là, dont deux sur la première photographie. On peut noter l'homochromie entre les individus et leur milieu.
Chissey-en-Morvan, Saône-et-Loire, 12 juin 2013.

Distribution

En France, où elle atteint sa limite nord de répartition, son aire de présence couvre les trois quarts sud du pays (LESCURE & de MASSARY, 2012). Elle est rare ou absente de la bordure méditerranéenne. Le nord de l'Yonne jouxte sa limite de répartition. En Europe, elle n'occupe, hormis la France, que le Nord-Est de l'Espagne, le Sud et l'Est de la Suisse, l'Italie et la Sardaigne (SAINT-GIRONS, 1997).

La Vipère aspic est présente dans les quatre départements bourguignons, la Nièvre étant le département le moins pourvu en données récentes. La distribution de ses stations est assez difficile à décrire et interpréter. Elle est notamment liée à celle des reliefs procurant des zones pentues et exposées sud-est à sud-ouest, des milieux rocheux et des secteurs ouverts ainsi que des pelouses calcicoles, mais pas seulement. On rencontre les milieux les plus propices à l'espèce sur les systèmes de côtes et d'arrière-côtes, sur environ 150 km du nord au sud entre la montagne dijonnaise (21) et la côte mâconnaise (71). C'est aussi le cas sur les coteaux calcaires des vallées de l'Yonne, de la Cure et certains de leurs affluents, entre Clamecy (58) et le sud d'Auxerre (89) ainsi qu'entre Vézelay et Cravant (89). Les vallées du Serein et de l'Armançon rassemblent un assez grand nombre de témoignages, aussi bien en aval dans les grands systèmes calcaires du Tonnerrois, du Montbarinois ou du Chablisien, que plus en aval, dans les cuestas et buttes du haut Auxois notamment.

La Vipère aspic pourrait être assez commune dans le nord de l'Yonne, à proximité de la rivière l'Yonne mais aussi au-delà puisqu'on la rencontre dans le Gâtinais, la Champagne sénonaise, le pays d'Othe, les franges du Jovinien et même la Champagne humide, surtout dans certains villages, mais les signalements restent tout de même isolés. Elle y est limitée par les zones de cultures intensives et de grands massifs boisés défavorables. La Puisaye (89) semble bien occupée. SAVÉAN (1990) dit de ce serpent que c'est le plus commun dans cette région naturelle, particulièrement dans les friches, les jardins, les haies. Dans le Morvan cristallin, elle est localement présente, à la faveur principalement d'affleurements rocheux, de carrières, mais aussi des villages où elle occupe les vieux murs de granite, au nord (rochers de la Breuillote à Saint-Léger-Vauban, rocher de la Pérouse à Quarré-les-Tombes, Saint-Brisson), dans le centre

(Chissey-en-Morvan, Roussillon-en-Morvan) comme plus au sud (la Grande-Verrière, Villapourçon, Luzy). Toutefois, on la connaît très peu, dans ces secteurs, au-delà de 550 mètres d'altitude. On la trouve logiquement dans les chaos granitiques de la montagne d'Uchon (71) et à proximité. Les mentions sont assez fréquentes au nord du Creusot (71), sur les contreforts du plateau d'Antully.

Ailleurs, dans les secteurs les plus plats, boisés, cultivés, artificialisés, et les grandes dépressions argileuses, la Vipère aspic est signalée plus sporadiquement. C'est le cas dans le nord de la Bresse, le Brionnais, le Charollais (71), le plateau nivernais (58), ainsi que le long de la Loire et de l'Allier, mais sur les versants ou les hauteurs. Elle est très rare ou absente dans la plupart des secteurs du Bazois, du Donziais, d'entre Loire et Allier (58), du pays de Four (58 et 71), du bas Auxois et surtout de la plaine de Saône et du val de Saône (21 et 71). Dans cette dernière région, les fortes inondations sont un frein à l'établissement de cette vipère. Les stations sont également peu nombreuses dans le Châtillonnais et le Barséquanais (21) où les conditions climatiques rudes et les vastes ensembles forestiers et cultivés limitent certainement les populations, d'autant que l'on se trouve là près de la limite nord de son aire. Toutefois, il est possible que l'importance des populations de ce secteur soit sous-estimée puisque le retour d'informations y est moyen.

La plupart des stations ne sont pas géolocalisées précisément, et les informations concernant l'altitude sont manquantes. Nous ne disposons donc que d'éléments très partiels. Les observations à plus basse altitude correspondraient au nord de l'Yonne, vraisemblablement entre 60 et 70 mètres d'altitude, tandis que les stations connues les plus hautes culminent à 670 mètres, au sein du massif d'Uchon (71). L'espèce n'est pas connue en Bourgogne au-delà de 700 mètres, mais les classes de 400 à 700 mètres ne sembleraient pas évitées, au contraire. Cependant, les données sont trop partielles pour l'affirmer. Au-dessus, les habitats thermophiles propices sont peu communs, mais cette espèce est connue pour atteindre des altitudes importantes à la faveur de milieux favorables bien exposés dans les massifs montagneux qu'elle occupe. Elle est signalée à 1 260 mètres dans le Jura (NAULLEAU & MONNEY, 2010).

J.P. BRULÉ observe la Vipère aspic aux alentours de 62 mètres, à Pont-sur-Yonne (information à préciser toutefois), en 1998 et 1999. G. SAVÉAN apporte une donnée sur la commune de Chamvres (89), en 1998 également, à environ 82 mètres d'altitude. La station la plus élevée est à Uchon (71), aux rochers du Carnaval et au signal d'Uchon, à environ 670 mètres (CENB, L. TRIBOULIN, E. MARION, C. GENTILIN, entre 1996 et 2000).

État de la connaissance sur la distribution

Les données récentes sont peu nombreuses, fragmentaires et dispersées, presque davantage encore qu'avant 1999. La discrétion de la Vipère aspic fait que les populations et leur répartition sont assez mal connues. De nombreuses données antérieures à 1999 ne sont pas réactualisées sans que l'on puisse affirmer si cela est dû à un défaut de prospection ou à une régression de l'aire de ce Reptile. L'état de la connaissance est jugé « moyen ».

JOBEL VACHIER

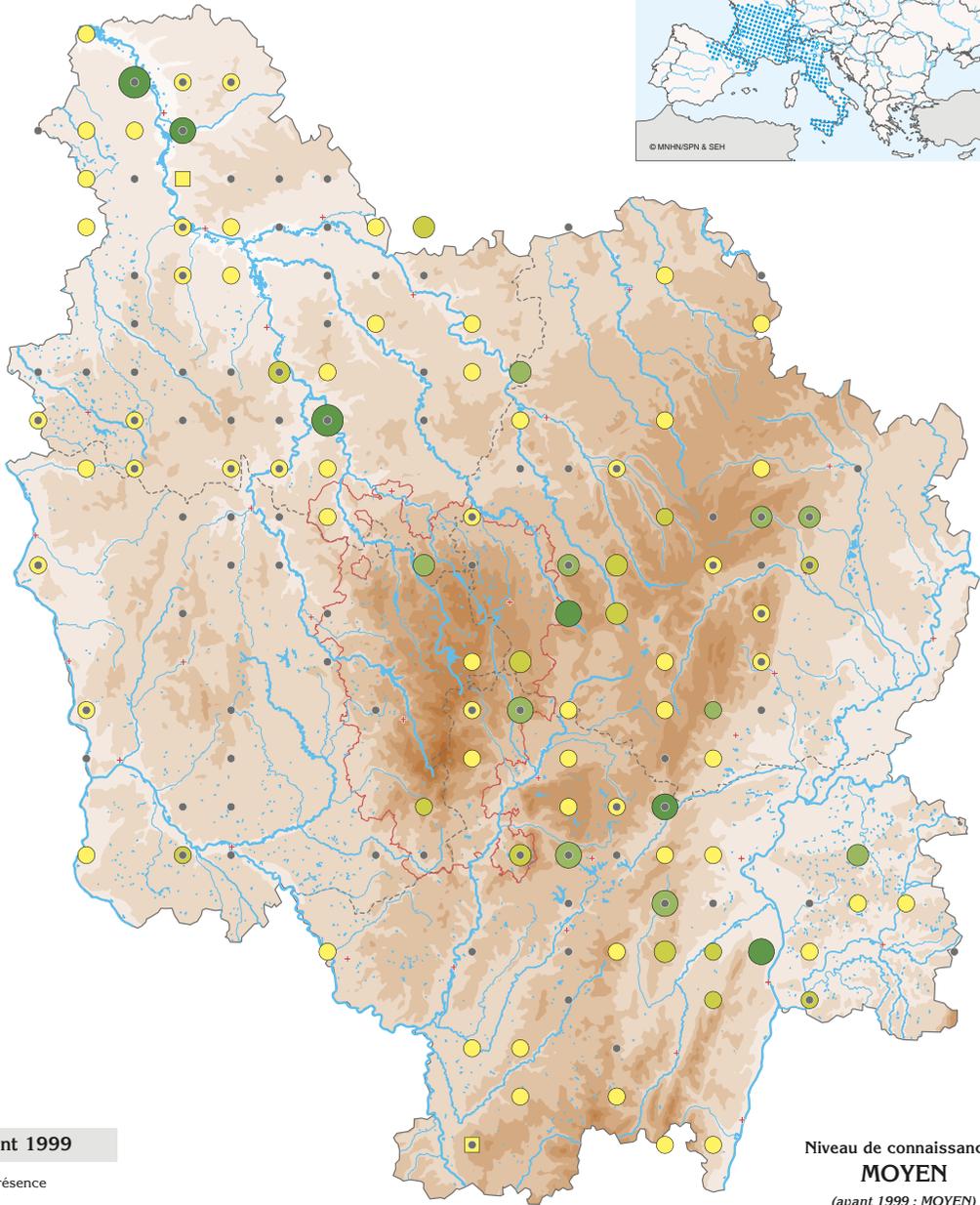


Vipère aspic adulte. Pupille fendue verticalement et multitudes de petites écailles sur le dessus de la tête sont deux des critères qui la distinguent de nos couleuvres.

Combe à Baugy, Saint-Vallerin, Saône-et-Loire, 13 avril 2008.

Vipère aspic

Vipera aspis (Linnaeus, 1758)



Avant 1999

● présence

Après 1999

Nombre de stations géolocalisées

- 30 et plus
- 15 à 29
- 5 à 14
- 3 à 4
- 2
- 1

■ présence, stations non géolocalisées

Surface occupée théorique

- > à 5 000 hectares
- 2 500 à 4 999
- 1 500 à 2 499
- 1 000 à 1 499
- 500 à 999
- < à 500

Niveau de connaissance :

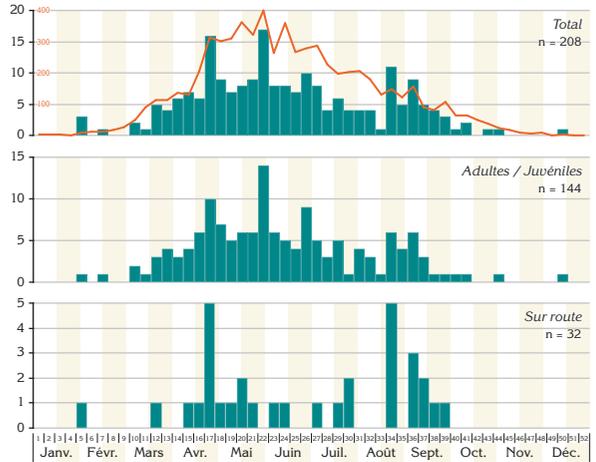
MOYEN

(avant 1999 : MOYEN)

	0%	1%	2%	4%	8%	16%	32%	64%	100%
données	avant 1999				241				
	après 1999			195					
stations	avant 1999					130			
	après 1999			156					
communes	avant 1999						133		
	après 1999					139			
maillles	avant 1999							92	
	après 1999						89		
observateurs	avant 1999							65	
	après 1999							99	
rareté	temporelle					AR	AF		
	spatiale								

Phénologie

La courbe phénologique pour la Vipère aspic suit globalement celle pour l'ensemble des Reptiles. Les données restent peu nombreuses, et les conclusions doivent être tirées avec parcimonie. On dispose de quelques informations très précoces fin janvier/début février tendant à prouver que les sorties ponctuelles sont sans doute plus fréquentes qu'il n'y paraît en cours d'hiver, mais le gros de l'activité débute vraisemblablement généralement au cours du mois de mars, et plus particulièrement durant la seconde quinzaine de ce mois. Un pic est atteint en semaine 17 (23 au 29 avril), ce qui peut correspondre à la période d'accouplement (NAULLEAU & MONNEY, 2010). Le nombre de témoignages régresse ensuite immédiatement, jusqu'à un autre pic en semaine 22 (28 mai au 3 juin), qui retombe également aussitôt. Ces deux pics, isolés et courts, sont assez étranges et ne sont pas liés à un effort de recherche supplémentaire durant ces semaines. On remarque ensuite une certaine stabilité jusqu'en semaine 27 (2 au 8 juillet) puis des données moins fréquentes jusqu'en semaine 33 (19 août), avant une recrudescence d'informations (nombre de données maximal dès la semaine 34 durant cette période) qui se prolonge jusqu'à fin septembre. Deux des trois pics (avril et fin août) correspondent notamment à des observations plus nombreuses d'individus sur des routes. Après la semaine 41, les signalements sont anecdotiques (8 au 14 octobre), l'entrée en hivernage pouvant s'effectuer *a priori* dès début octobre selon les années.



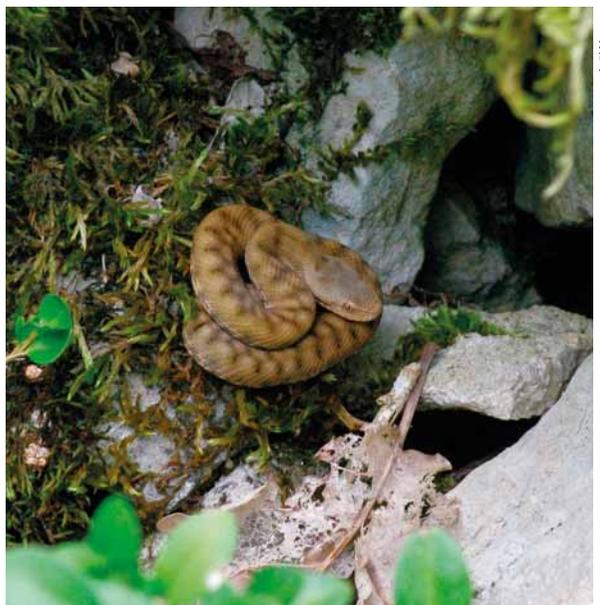
Phénologie de la Vipère aspic.



Accouplement de Vipères aspics.

L'observation le plus tôt en saison est du 29-01-2002, L. GASSER découvrant un individu adulte écrasé sur une route à Nanton (71). Le cadavre avait quelques jours, et l'animal pouvait être en activité depuis le 26 janvier au moins, alors que la météorologie était favorable. La même année, à Laives (71), il signale une vipère en héliothermie le 2 février. En ce qui concerne les données tardives, G. ALLEAUME précise qu'un chien s'est fait mordre par une vipère le 10-12-1995, à la Celle-sur-Loire (58), mais nous ne disposons pas de plus de renseignements sur les circonstances. À Baron (71), S. BOURGOING mentionne l'observation d'un adulte le 01-11-2010. Le 22-10-2000, P. OBSTETAR voit une vipère près de falaises à Prenois (21).

Peu d'informations consignées nous permettent de mieux cerner les différentes phases de la reproduction de l'espèce en région. Seules quelques données nous permettent d'affirmer que les naissances interviennent au moins dès fin août (20 août), l'ovulation pouvant se situer dans la première quinzaine de juin (NAULLEAU & MONNEY, 2010). La gestation dure entre deux et trois mois, exceptionnellement plus (NAULLEAU, 1987). Le nombre de vipéreaux varie de deux à 22 (NAULLEAU & MONNEY, 2010). Nous n'avons pas d'éléments relatifs à des accouplements automnaux, connus chez cette espèce dans d'autres régions (NAULLEAU & MONNEY, 2010).



Adulte, lové sur des cailloux.
Les Coutres, Fley, Saône-et-Loire, 17 septembre 2011.



Vipère aspic adulte.
Les Coutres, Fley, Saône-et-Loire, 17 septembre 2011.

Effectifs et observations remarquables

En comparaison aux autres ophidiens, il est assez courant de déceler plusieurs individus au sein d'une même station. Dans 79,1 % des cas renseignés relatifs aux observations d'adultes (n renseigné = 163), un seul animal est observé. Dans 17,2 % des cas, plus de deux adultes sont signalés. Au maximum, cinq individus sont notés.

Le 20-07-2000, aux rochers du Carnaval à Uchon (71), L. TRIBOULIN signale cinq adultes. Le 11-06-1999, D. Duchesne en dénombre cinq également dans le nord de l'Yonne (commune non précisée).

Deux données font mention d'individus mélaniques (un troisième cas restant à vérifier).

J.P. BRULÉ observe un adulte de ce type à Champigny (89), le 03-05-2004, sur un talus herbeux. Le 29-09-2002, G. JAILLE en trouve un écrasé sur une route à Cordesse (71).

On note un cas de prédation par une Couleuvre verte et jaune.

Le 17-08-1999, une Vipère aspic adulte a été régurgitée par une grande Couleuvre verte et jaune mesurant 1,57 m, et capturée à Vézelay (89), par F. HOSDEZ.

Enfin, les morsures infligées à des chiens sont assez fréquentes, cinq données faisant mention de ce genre de fait.



Adulte, de forme rousse. Contrairement à une croyance populaire, les vipères brunes, ou rousses, appartiennent à la même espèce !
Rochers de la Breuillotte, Trinquelin, Saint-Léger-Vauban, Yonne, 23 juillet 2008.

Vipère aspic dans une lande sablonneuse, forme brune.
Tinte, Sougy-sur-Loire, Nièvre, 3 septembre 2010.

Nicolas VARANGUIN





Adulte dans une zone rocailleuse. On distingue le museau retroussé caractéristique de l'espèce, ainsi que les écailles carénées, carène visible également sur les exuvies.

Ain, 25 avril 2007.



Vipère aspic écrasée sur une route du Morvan.

Vaussery, Chissey-en-Morvan, Saône-et-Loire, 12 juin 2013.



S'ils sont réalisés avec parcimonie, des débroussaillages peuvent parfois être bénéfiques en créant des milieux ouverts. Mais, le plus souvent, ils occasionnent la perte d'habitats intéressants.

Cormot-le-Grand, Côte-d'Or, 25 janvier 2014.

Atteintes et menaces

La Vipère aspic est le Reptile qui subit le plus d'actes de destructions volontaires par l'homme (plusieurs cas relatés par les contributeurs), d'autant que son statut de protection partielle le permet, dans une certaine mesure. Cet état de fait n'est pas nouveau, puisque les cadavres collectés par les chasseurs de vipères se comptaient par milliers chaque année, et dans chaque département, au XIX^e et début du XX^e siècle. Les animaux sont détruits très souvent lorsqu'ils fréquentent la proximité d'habitations (terrasses, jardins). Il est probable que l'activité de chasse promue par le passé ait largement contribué à la régression de l'espèce. La Vipère aspic peut, comme beaucoup d'autres espèces, être victime du fauchage des talus de bords de routes ou d'autres types de débroussaillage (deux mentions dans la base), de la circulation routière, principalement en début et fin de saison, de la prédation par les chats mais aussi par les Faisans de Colchide, relâchés à des fins cynégétiques.

Les habitats de l'espèce sont en régression, et c'est certainement le facteur le plus prégnant vis-à-vis de l'évolution de ses populations. L'abandon des pratiques d'élevage et l'embroussaillage des pelouses calcicoles conduisent à la fermeture des milieux et à leur désertion par l'espèce, même si celle-ci apprécie un certain degré de colonisation par des ligneux bas. Parfois, ces milieux ouverts peuvent être remis en culture, ou enrésinés, ne laissant alors dans le meilleur des cas que les lisières comme habitats propices pour ce serpent. Les habitats peuvent aussi subir d'autres atteintes, urbanisation en tête, qui conduisent à leur raréfaction. Ainsi, 90 % des pelouses calcicoles auraient disparu en Côte-d'Or par rapport au début du XIX^e siècle, la Bourgogne en comptant désormais moins de 10000 hectares (ARDOUIN *et al.*, 2012). Ces milieux sont par ailleurs très fragmentés, ce qui contribue encore à la fragilisation des populations animales et végétales qui y sont inféodées. En Bourgogne, la superficie moyenne des pelouses calcaires est de 2,08 hectares (ARDOUIN *et al.*, 2012). La fermeture d'autres milieux ouverts suite à la déprise agricole, la disparition des haies et l'augmentation de la taille des cultures qui cloisonnent les stations, l'entretien radical des lisières et les traitements par des pesticides sont d'autres facteurs concourant à réduire les effectifs de Vipère aspic. Dans les villages, où elle peut trouver des habitats de substitution, elle n'est pas la bienvenue. Aussi, le colmatage des vieux murs ou la disparition des murets lui est fortement défavorable, comme pour la Coronelle lisse par exemple.

Évolution

Au niveau national, l'aire de répartition de la Vipère aspic s'étendrait globalement vers le nord actuellement, de nouvelles stations étant découvertes (NAULLEAU & MONNEY, 2010), mais l'évolution de ses populations dans de nombreuses régions semble plutôt négative (BOYER & DOHOGNE, 2008 ; GROSSELET *et al.*, 2011 ; PINSTON *et al.*, 2000, RENNER & VITZTHUM, 2007). L'évolution climatique, qui pourrait en théorie favoriser l'espèce, ne suffirait donc pas à contrecarrer l'altération de ses habitats. P. PARIS (1907) disait que malgré tous ses ennemis, les populations de Vipère

aspic tendaient à augmenter de plus en plus en Côte-d'Or, et qu'il importait de prendre de sérieuses mesures de destruction ! Il cite aussi DROUËT (PARIS, 1911), qui indiquait qu'en 1866 des primes avaient été payées pour la destruction de 59 694 vipères dans ce département ! Même si parfois les chasseurs faisaient sans doute passer des couleuvres pour des vipères, ou qu'ils attendaient qu'elles mettent bas pour toucher les primes (LESCURE, comm. pers.), ces écrits peuvent laisser songeur quand on fait le bilan du nombre annuel d'observations capitalisées dans la base de données au cours de ces quinze dernières années. Pour P. BERT (1868), l'espèce était assez commune dans l'Yonne, ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui. Même si l'espèce est relativement discrète et que les données restent partielles, il semble assez clair que la Vipère aspic est l'une des espèces ayant subi la plus forte régression en Bourgogne depuis au moins une trentaine d'années. C'est notamment celle qui présente le plus fort taux de mailles de présence historique non actualisées : elle n'a pas été notée récemment sur 59 mailles où l'on dispose de données antérieures à 1999 (39,6 % du nombre total de mailles). Sa situation

serait à surveiller, notamment : dans le Nivernais, où D. GIRAULT disait déjà en 1988 qu'elle semblait bien moins répandue qu'on ne le prétend, l'intensification de l'agriculture et la disparition des haies pouvant être en cause ; dans l'Yonne, même si certaines lacunes dans sa répartition sont consécutives à des manques de recherches. En 1990, G. SAVÉAN estimait que c'était le serpent le plus commun de Puisaye. Qu'en est-il aujourd'hui ? Certains témoignages, à des échelons plus locaux, viennent étayer cette hypothèse de régression. Y. BOURDEAUX indique qu'elle semble se raréfier sur la commune de Saint-Serin-du-Bois (71), au sud du plateau d'Antully. J.M. GAREL précise que les individus étaient nombreux dans les années 1980, à Branay, dans le nord de l'Yonne, alors qu'il considère l'espèce comme rare en 2006. À Chalais (58), au début des années 1980, B. FARCY la qualifiait d'abondante. On ne dispose d'aucune mention dans ce secteur depuis. La Vipère aspic est désormais une espèce à surveiller dont le statut pourrait rapidement devenir préoccupant, d'autant que la fragmentation de ses populations semble une évidence...

Premiers observateurs de l'espèce par maille

Vipera aspis (Linnaeus, 1758)

E069N669 : BOURAND M., 1981 ; E069N672 : SAVEAN G., 1994 ; E069N673 : SAVEAN G., 1992 ; E069N678 : SAVEAN G., 1985 ; E070N663 : COQUIERY S., 2000 ; E070N665 : 1996 ; E070N666 : BEAUTRU A., 1982 ; E070N671 : ALLEAUME G., 2003 ; E070N673 : NOWAK J.-F., SAVEAN G., 1998 ; E070N676 : SAVEAN G., 2000 ; E070N677 : CARMIGNAC D., 2007 ; E070N678 : SAVEAN G., 1999 ; E070N680 : BRULLE J.-P., 2005 ; E071N671 : SAVEAN G., 1998 ; E071N672 : SAVEAN G., 1998 ; E071N673 : SAVEAN G., 1996 ; E071N674 : SAVEAN G., 1998 ; E071N675 : SAVEAN G., 1997 ; E071N677 : SAVEAN G., 1998 ; E071N678 : LATOUCHE M., 1999 ; E071N679 : SAVEAN G., 1994 ; E072N663 : DUPUIS D., 1984 ; E072N664 : ANONYME, 1983 ; E072N668 : BOURAND M., 1985 ; E072N670 : BOURAND M., 1982 ; E072N672 : SAVEAN G., 1992 ; E072N673 : SAVEAN G., 1997 ; E072N675 : SAVEAN G., 1997 ; E072N676 : BARRAL T., 1997 ; E072N677 : ESSAYAN R., 1999 ; E072N678 : BREUVART M.-A., DE RYCKE J.-L., 1998 ; E072N679 : LATOUCHE M., 1986 ; E073N663 : LEMOINE G., 1980 ; E073N664 : GAUTHÉ D., 1981 ; E073N665 : DUPUIS D., 1987 ; E073N666 : BOURAND M., 1982 ; E073N669 : DUPUIS D., 1988 ; E073N670 : GIRAULT D., 1983 ; E073N671 : GIRAULT D., 1981 ; E073N672 : PEYRARD, 1987 ; E073N673 : SAVEAN G., 1998 ; E073N675 : SAVEAN G., 1999 ; E073N676 : SAVEAN G., 2000 ; E073N677 : SAVEAN G., 1996 ; E073N679 : SAVEAN G., 1997 ; E074N669 : GROSS D., 1980 ; E074N670 : DUPUIS D., DUPUY J.-L., 1988 ; E074N671 : GIRAULT D., 1981 ; E074N672 : 1993 ; E074N673 : VALLADE J., 1998 ; E074N676 : SAVEAN G., 1978 ; E074N677 : MATHIEU B., 1998 ; E075N661 : GASSER L., 1999 ; E075N667 : CLAVIER J.-L., 1982 ; E075N668 : RAFFALDI J., 1981 ; E075N670 : HOSDEZ F., 1999 ; E075N671 : JOSSE T., 2000 ; E075N672 : VARANGUIN N., 1988 ; E075N673 : LEDROGO P., VARANGUIN N., 2009 ; E075N674 : SAVEAN G., 1992 ; E075N675 : SAVEAN G., 1997 ; E075N676 : SAVEAN G., 1984 ; E075N677 : MATHIEU B., 1998 ; E076N663 : WILLEM H., 1981 ; E076N666 : HORTIGUE M., 1992 ; E076N674 : SAVEAN G., 1999 ; E076N675 : SAVEAN G., 1998 ; E076N676 : SAVEAN G., 1999 ; E077N663 : ARNOUX J., DUBARC M., 1990 ; E077N664 : VIS C., 2011 ; E077N669 : VARANGUIN N., 1999 ; E077N672 : SAVEAN G., 1997 ; E077N673 : BARDET O., 1996 ; E077N675 : SAVEAN G., 1996 ; E077N676 : SAVEAN G., 2001 ; E078N657 : GASSER L., 1995 ; E078N659 : ESSAYAN R., 2002 ; E078N661 : NECTOUX P., 1979 ; E078N665 : HOSDEZ F., 1999 ; E078N666 : BEAUTRU A., 1981 ; E078N667 : BRIANT C., BRIANT D., 2008 ; E078N669 : GIRAULT D., 1985 ; E078N670 : BARDET O., 1989 ; E078N673 : DIRKSEN T., 1999 ; E078N674 : SAVEAN G., 1999 ; E079N658 : GOULON-ROY C., YVERNAULT J., 1999 ; E079N659 : YVERNAULT J., 1999 ; E079N663 : 1996 ; E079N666 : BARNAY G., 1998 ; E079N667 : VAN LAAR V., 2005 ; E079N671 : BONAFE O., 1998 ; E079N672 : GUYARD, 2002 ; E079N673 : DIRKSEN T., 1999 ; E080N660 : GENTILIN C., 1996 ; E080N661 : NECTOUX P., 1979 ; E080N662 : NECTOUX P., 1981 ; E080N663 : BOURDEAUX Y., 1990 ; E080N664 : POIRIER J., 2010 ; E080N665 : LEMONTAGNER, 2005 ; E080N666 : JAILLE G., 2002 ; E080N668 : VAN LAAR V., 2001 ; E080N669 : MALGOUYRES F., 1997 ; E080N671 : BONAFE O., 1998 ; E080N676 : CUISIN M., 1994 ; E081N658 : DETROIT C., REVELLON A., 2008 ; E081N659 : MAY J., 1998 ; E081N661 : VACHER J., 2005 ; E081N663 : GASSER L., 1991 ; E081N664 : 1998 ; E081N668 : VAN LAAR V., 2005 ; E081N669 : DURLET P., 2004 ; E081N671 : SOLEST, 1993 ; E082N657 : MILLARD R., 2011 ; E082N661 : TORRES L., VARANGUIN N., 2001 ; E082N662 : GASSER L., 1993 ; E082N663 : JOLY L., 2003 ; E082N664 : COURET C., 1994 ; E082N665 : LAROUCHE M., 1994 ; E082N666 : BOUARD H., 1999 ; E082N667 : JAILLE G., 2002 ; E082N670 : DURLET P., JOSSET A., 2004 ; E082N672 : DURLET P., 1999 ; E082N675 : DURET J.-L., NAUCHE M., 2001 ; E083N657 : GASSER L., 1999 ; E083N660 : GAUTHIER G., 2000 ; E083N661 : MEZANI S., 2000 ; E083N662 : PORTIER A., 1909 ; E083N663 : DESBROSSE A., 2009 ; E083N665 : BABSKI S.-P., VARANGUIN N., 2010 ; E083N666 : PLAT R., 2003 ; E083N669 : CHAMBAUD F., MENY G., 1990 ; E083N670 : FOUILLLET P., 1980 ; E084N661 : GASSER L., 2001 ; E084N666 : BERT D., FAIVRE B., 1987 ; E084N667 : SERRAULT F., 1984 ; E084N668 : SERRAULT F., 1984 ; E084N669 : FARCY B., 1994 ; E084N670 : FARCY B., 1993 ; E084N671 : BEDRINES G., 2006 ; E084N674 : BAZILE, 2005 ; E084N675 : 1992 ; E085N660 : 1993 ; E085N661 : ALEXANDRE G., 2009 ; E085N662 : BILLAY H., 1990 ; E085N669 : FARCY B., 1991 ; E085N670 : SERRAULT F., 1984 ; E086N662 : GRAND B., 2010 ; E086N663 : SOTO M., 2000 ; E086N671 : GEOFFROY D., 1983 ; E087N662 : BILLAY H., 2009 ; E088N661 : MAURIN M., 1990